

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2021**

Le conseil municipal extraordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le 08 Mars deux mille vingt et un sous la présidence de Madame Viviane TONDELLIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

**PRESENTS :** Mesdames Viviane TONDELLIER, Karine HEURTEUR, Sophie TORDEUR, Isabelle GARDINIER, Viviane SEGERS, Agathe DUCHAUFFOUR

Messieurs Lionel ORCEL, Guillaume DE CHEVIGNY, DUBAT Martial, Bertrand SEGARD, Pierre-Charles POUETO,

**ABSENTS EXCUSÉS :** Madame Sophie DURAND (pouvoir à Madame Viviane SEGERS)  
Monsieur Marc PLASMANS (pouvoir à Madame Sophie TORDEUR)  
Monsieur Thomas POLLET (pouvoir à Monsieur Bertrand SEGARD)  
Monsieur Jean SIROT (pouvoir à Madame Viviane TONDELLIER)

Convocation du 02 Mars 2021

Madame Viviane TONDELLIER est élue secrétaire de séance

---

### **Aménagement voirie, requalification de la Grande rue : Appel d'offre trottoirs**

---

Suite à la consultation lancée par le cabinet SECT, la MAIRIE et à la Commission d'Appels d'Offres du 01 Mars 2021, 3 offres ont été reçues et l'entreprise COLAS a été retenue pour un montant de 259 944,50 € HT incluant l'option de base et les ajouts de négociation.

Après en avoir délibéré et ce, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'Offre de COLAS et autorise Mme Le Maire à signer tous les ordres de services en résultant.

---

### **Convention SEZEO**

---

Le SEZEO a envoyé une convention afin de définir les modalités financière de la commune concernant les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et télécommunication. Le montant s'élève à 410 264 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à signer cette convention.

---

## **Personnel communal**

---

Trop perçu salaire de Janvier 2021 : Le Conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas réclamer les 79.65 € que Madame Dubarle Ginette a perçue en plus sur son salaire de Janvier 2021.

Départ : Madame Dubarle Ginette n'ayant pas pu avoir de primes de départ, le conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide de faire les démarches afin de donner à Madame Dubarle une carte cadeau d'un montant de 300 €.

---

## **Vitraux Eglise de Rully**

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ce, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès de la DRAC pour le remplacement de vitraux à l'Eglise de Rully.

---

## **Ravalement de façade Eglise de Bray**

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ce, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès de la DRAC pour le ravalement de façade de l'Eglise de Bray.

---

## **Renforcement eau potable et de la défense incendie rue de Conce**

---

L'ancienne canalisation rue de Conce est en fonte de diamètre 125 et 60 datant de 1956. Les diamètres sont insuffisants quant aux potentiels lotissements des Flachis et du Vignet. Le projet prévoit le renforcement du réseau d'eau potable de la rue de Conce en diamètre 150 fonte qui sera relié à la grande rue ainsi que le renforcement de la défense incendie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide de faire une subvention auprès :

- Du conseil départemental
- De la DETR
- De l'Agence de l'eau Seine Normandie 2021

---

## Huisseries Ecole-Mairie

---

Vu le cadre de la rénovation énergétique du gouvernement,

Vu la vétusté des huisseries et les désagréments qu'elle engendre lors des intempéries et périodes de grand froid.

Vu la demande des enseignants et la volonté de la municipalité d'équiper au mieux l'école de Rully dans un souci d'économie d'énergie et du bien-être de tous.

Plusieurs devis ont été réalisés.

Après en avoir délibéré et ce, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme Le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de la DETR, la DSIL, et au Conseil Départemental.

**Fin de conseil à 20H00**

**Prochain conseil le 6 Avril à 20h00**